

Règlement du jeu-concours « 100% Gagnant »

Projet étudiant fictif - Ce règlement est fictif et conçu dans un cadre pédagogique. Aucun achat, paiement ou jeu réel n'est associé à ce site.

Article 1 - Société organisatrice

La société Thé Tip Top, Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 150 000 €, dont le siège social est situé 18 rue Léon Frot, 75011 Paris, immatriculée sous le numéro SIRET 362 521 879 00054, représentée par M. Eric Bourdon en sa qualité de Gérant, organise du 2 au 31 octobre 2026 un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat au sens des dispositions du présent règlement, intitulé « 100% Gagnant ».

Article 2 - Présentation du jeu

Ce jeu-concours accompagne l'ouverture de la 10e boutique Thé Tip Top, à Nice. Il est réservé à cette boutique : seuls les tickets de caisse ou factures émis à cette adresse portent un code de participation.

Article 3 - Conditions de participation

La participation est réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société Thé Tip Top et de l'agence Furious Ducks, de leurs sous-traitants, des membres de leur famille en ligne directe (conjoint, ascendants, descendants), ainsi que du personnel de l'étude du Commissaire de Justice dépositaire du présent règlement.

Chaque participant ne peut détenir qu'un seul compte sur le site du jeu-concours. Toute création de comptes multiples entraîne la disqualification de l'ensemble des participations concernées.

Article 4 - Modalités de participation

Tout ticket de caisse ou facture d'un montant supérieur à 49 € émis dans la boutique Thé Tip Top de Nice, entre le 2 et le 31 octobre 2026, porte un code de participation unique à dix caractères.

Pour participer, l'utilisateur doit créer un compte sur le site du jeu-concours, puis saisir son code dans son espace personnel. Le lot correspondant est révélé immédiatement. Un même participant peut saisir plusieurs codes distincts, à raison d'un ticket qualifiant par code.

Article 5 - Dotations et attribution des lots

Tous les codes valides donnent droit à un lot, selon la répartition suivante :

- 60 % des tickets : un infuseur à thé
- 20 % des tickets : une boîte de 100 g de thé détox ou d'infusion
- 10 % des tickets : une boîte de 100 g de thé signature
- 6 % des tickets : un coffret découverte d'une valeur de 39 €
- 4 % des tickets : un coffret découverte d'une valeur de 69 €

Article 6 - Tirage au sort du grand gagnant

À l'issue du jeu-concours, un tirage au sort est effectué parmi l'ensemble des participants, sous le contrôle de Maître Arnaud Rick, Commissaire de Justice, afin de désigner le gagnant d'une année de thé, d'une valeur de 360 €. Le nombre de participations soumises par un même participant n'augmente pas ses chances de remporter ce lot.

Article 7 - Remise des lots

Les lots sont remis exclusivement dans la boutique Thé Tip Top de Nice, sur présentation du compte utilisateur validé et de la confirmation de gain, jusqu'au 30 novembre 2026 inclus. Aucun site marchand n'étant ouvert, aucune remise ni expédition à distance n'est possible. Passé ce délai, les lots non réclamés sont définitivement perdus.

Article 8 - Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Arnaud Rick, Commissaire de Justice. Il est consultable gratuitement sur le site du jeu-concours ou sur simple demande à l'adresse contact@thetiptop.fr.

Article 9 - Responsabilité

La société Thé Tip Top ne saurait être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes d'une interruption, d'un dysfonctionnement du site ou d'un cas de force majeure affectant l'organisation ou la gestion du présent jeu-concours. Elle se réserve le droit d'annuler, de reporter ou d'adapter le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Article 10 - Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité du site.

Article 11 - Modification du règlement

La société Thé Tip Top se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité, sans préavis. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé dans les mêmes conditions que le règlement initial.

Article 12 - Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence des tribunaux français.